Solidarités

Canicule et grand froid

Pour faire face à un risque éventuel de canicule ou de grand froid, le Centre communal d'action sociale de la ville se mobilise pour assurer la sécurité des personnes vulnérables. Une période de veille saisonnière, avec un registre nominatif, est mise en place toute l'année.



Personnes âgées, enfants, adultes, travailleurs… nous sommes tous concernés.
Chaque année des épisodes de fortes chaleurs nous obligent à être plus vigilants. Pour faire face à un risque éventuel de canicule pendant l'été, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.
**Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de*

leur handicap.

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?
-Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
-Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville – Beaufort-en-Anjou – 49250 Beaufort-en-Vallée.
-À l'accueil de la mairie.

Durant les périodes de chaleurs extrêmes (canicule), différents niveaux de vigilance sont mis en place par la commune. La ville ouvre notamment des salles naturellement fraîches, dans la journée.
Suivez l'actualité en page d'accueil du site internet ou sur nos divers supports de communication de la ville :
-L'application smartphone de la ville (gratuite et anonyme) : cliquez ici.
-Le magazine municipal : cliquez ici.
-La newsletter envoyée chaque vendredi : cliquez ici *(en bas de la page d'accueil, rubrique « Restez connecté »)*.
-La page Facebook : cliquez ici.

Pour vous aider en cas de fortes chaleurs, la ville vous propose quelques gestes à suivre :
– Gardez à portée de mains des numéros utiles : urgence, médecins…
– Limitez l'utilisation de ce qui est source de chaleur.
– Fermez vos stores et évitez de sortir.
– Buvez beaucoup d'eau, au moins 2 litres par jour.
– Mettez des vêtements clairs et couvrez-vous la tête.
– Chercher les endroits frais et à l'ombre.
– Rafraîchissez-vous régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.
Canicule info service : 0800 06 66 66.

Travailler sous fortes chaleurs, quelles précautions à prendre ?



Malaise : quels sont les signaux d'alerte ?



Quelles sont les personnes les plus vulnérables ?



Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.
Pour faire face à un risque éventuel de temps froid pendant l'hiver, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.
**Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.*

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?
-Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
-Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville – Beaufort-en-Anjou – 49250 Beaufort-en-Vallée.
-À l'accueil de la mairie.

Le Dispositif National Grand froid
Le dispositif national grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveau local et national en période hivernale.


Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »
JAUNE
ORANGE
ROUGE
Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.
Ce dispositif a pour objectifs de :
Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.
Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.
Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.
Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubles, mal chauffés ou mal isolés).

Pour vous aider en cas de grand froid, la ville vous en propose quelques gestes à suivre :
– Gardez à portée de mains des numéros utiles : urgence, médecins…


QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?
Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), gelures aux extrémités, aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc.
Ces effets peuvent être insidieux et passer inaperçus.
SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !
À NE PAS FAIRE :
- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.
À FAIRE :
- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.
SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR
- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.
SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT
- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer
Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes twitter et facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.
Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques
GOUVERNEMENT.fr